

**Entente des époux de ne pas interjeter appel (formule 72L)**

N° de dossier : **1301-0000**

**COUR DU BANC DE LA REINE DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
DIVISION DE LA FAMILLE  
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE **MONCTON****

ENTRE <sup>22</sup>

**Marie Cormier**  
PARTIE REQUÉRANTE  
- et -  
**Robert Cormier**  
PARTIE INTIMÉE

**ENTENTE DES ÉPOUX DE NE PAS INTERJETER APPEL (FORMULE 72L)**

Nous soussignés convenons et prenons l'engagement, par les présentes, de ne pas interjeter appel du jugement accordant un divorce dans la présente instance.

FAIT à ..... le ..... 20....

*Marie Cormier*

Marie Cormier

*Robert Cormier*

Robert Cormier

<sup>22</sup> Si vous présentez une requête conjointe en divorce, les deux époux sont parties requérantes. Toutes les fois que vous verrez l'expression « partie intimée » dans un modèle, remplacez la par « partie requérante ».